

JE DU DAHOMEY
-:-
SIDENCE DU CONSEIL
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 413/PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°320/PC-SGG du 18 Septembre 1965, notamment en son article 2 ;

D É C R Ê T E :

Article 1er - Est et demeure rapporté l'article 2 du Décret N°320/PC-SGG du 18 Septembre 1965 susvisé, chargeant le Ministre des Travaux Publics, Mr Moïbi LASSISSI, de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères.

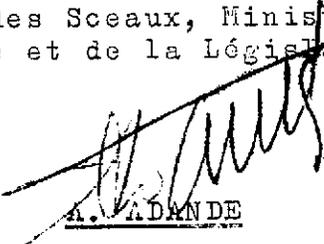
Article 2 - Pour compter du 10 Novembre 1965, Mr Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim de Mr Gabriel LOZES, Ministre des Affaires Etrangères, pendant la durée de son absence.

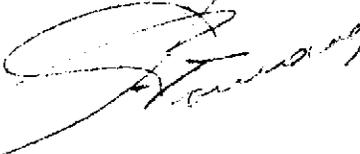
Article 3 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Cotonou, le 11 Novembre 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,


A. ADANDE


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR 2 - PC 2 - MTP 2 - MJL-MAE 4
Ministères 6 - SGG 4 - JORD 1.